

Communiqué de presse

Fiscalité des entreprises

La CCIF regrette la décision du Conseil d'Etat

Fribourg, le 15 décembre 2014 - La Chambre de commerce et d'industrie Fribourg (CCIF) a pris connaissance avec grand intérêt de la décision du Conseil d'Etat concernant sa stratégie en matière de fiscalité des entreprises, qui a été communiquée aujourd'hui par le Conseil d'Etat et le Conseiller d'Etat Georges Godel, chef de la direction des finances.

La CCIF salue la volonté affichée par les autorités que le canton conserve des conditions-cadres compétitives avec ses voisins, notamment avec les cantons de Neuchâtel et de Vaud. Mais elle regrette que le Conseil d'Etat fribourgeois n'ait pas décidé de choisir un taux cible d'imposition des entreprises qui permette effectivement d'atteindre ce but. La CCIF maintient que le taux cible devrait être inférieur à 13% pour que Fribourg reste un canton compétitif et attrayant pour les entreprises dont le taux effectif est déjà proche de ce niveau. La CCIF déplore aussi que le calendrier du Conseil d'Etat prévoit une entrée en vigueur du nouveau taux en 2019 afin de calquer son introduction sur celle de la Confédération.

Le taux annoncé de 13.72% reste trop élevé, et son application sera beaucoup trop tardive pour profiter d'un effet d'annonce qui aurait pu provoquer un attrait de nouvelles implantations pour ainsi dynamiser notre économie et développer les emplois dont nous avons besoin.

La CCIF continuera à s'engager activement pour que les conditions-cadre s'améliorent dans la fiscalité, la politique foncière cantonale et l'innovation. Ce n'est qu'ainsi que nos entreprises pourront continuer à prospérer et à créer des emplois.

Contact CCIF:

Alain Riedo, Directeur

Rte du Jura 37 B

1701 Fribourg

T. 026 347 12 30 ; 079 230 70 24

ariado@ccif.ch

www.ccif.ch